

### Les décisions

- Désignation à titre personnel des personnalités extérieures du conseil d'administration
- Calendrier pédagogique et dispositions pédagogiques particulières
- Désignation des représentants de l'UVHC, membres de droit de l'Assemblée Générale de l'Association Universitaire du Hainaut Franco-Belge
- Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur : PRES
- Conventions (Adhésion au GIP de l'AMUE, Avenant n° 8 à la convention d'exploitation du C3T, Programme INTERREG III « stratégies d'insertion de l'étudiant » : Avenant n° 2, Convention et accord interbibliothèques, Contrat d'hébergement société SADES, Convention pour l'Egalité des chances : soutien à l'excellence)

Le quorum étant atteint, la séance débute à 14H20.

Mme la Présidente accueille tout d'abord les nouveaux conseillers et les félicite pour leur élection. Elle souhaite que ce nouveau conseil soit animé par des débats fructueux pour le bien commun de l'université.

Ensuite, Mme la Présidente donne lecture des pouvoirs et arrête l'ordre du jour.

Enfin, sont abordés plusieurs points d'information à destination des membres du conseil :

- **Le contrat d'établissement** : après un rappel de la procédure et du calendrier selon lequel le contrat pourrait être signé fin juin/début juillet ou septembre au plus tard, Mme la Présidente précise la nouvelle architecture du contrat en raison des implications de la LOLF : une première partie de 5 pages environ définit les axes stratégiques du contrat, une 2<sup>nd</sup> partie constituée de fiches opérationnelles déclinent les actions validées par le ministère. Mme MAIRESSE évoque également les projets mutualisés entre les 6 universités régionales (UNR, formation des élus, volet FC, volet culturel, réseau Europe Région).
- **Les habilitations** : Le Vice-Président Formation et Pédagogie présente par un powerpoint la restructuration de l'offre de formation voulue par la Direction de l'Enseignement Supérieur, et les formations habilitées en Licences, Licences Professionnelles et Masters. Mme LANCELLE fait part du terrain professionnel extrêmement favorable à des diplômes trilingues. La Présidente souligne le rôle important que joue les courriers de soutien des collectivités et des professionnels dans les négociations avec le ministère.

### Compte rendu du Conseil d'Administration du 30 mars 2006

Ce compte rendu qui relève de la mandature des précédents conseillers qui doivent l'approuver définitivement, sera porté néanmoins à la connaissance des nouveaux membres à titre d'information.

#### Désignation à titre personnel des personnalités extérieures du conseil d'administration

La Présidente distingue les différentes catégories de personnalités extérieures, en rappelant le nom des personnes représentant les collectivités territoriales d'une part, et les activités économiques et sociales d'autre part, conformément à nos statuts.

Puis elle présente aux conseillers nouvellement élus une proposition de liste de 4 noms afin de pourvoir les sièges du conseil d'administration réservés aux personnalités extérieures désignées à titre personnel par les membres élus du conseil d'administration. Sont ainsi désignés à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour :

- M. Jacques LEGENDRE, ancien Ministre, Sénateur du Nord, Président de la Communauté d'Agglomération de Cambrai

- M. Rémi PAUVROS, Maire de Maubeuge, Vice-Président du Conseil général du Nord
- M. Jacques NONCLERCQ, Secrétaire Général de l'Interuniversitaire Hennuyère de Mons
- M. Alain BOCQUET, Président de la Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut

### Calendrier pédagogique et dispositions pédagogiques particulières

M. le Vice-Président Formation et Pédagogie présente le projet de calendrier pédagogique unique applicable à l'ensemble de l'établissement pour les années 2006-2007 et 2007-2008, établi à partir des éléments des précédents calendriers pédagogiques annuels :

- répartition des périodes d'examen, soutenances de jury/périodes de formation
- reprise universitaire des formations le 4 septembre 2006, césure semestrielle entre les semestres impair et pair le 27 janvier 2007.

L'exposé est complété par la présentation des dispositions pédagogiques particulières modifiant les modalités du contrôle des aptitudes et de l'acquisition des connaissances applicables à l'ensemble des composantes de l'université :

*« Les aptitudes et l'acquisition des connaissances des étudiants sont appréciées lors de la première session par le mode du contrôle continu. Les dispositions suivantes s'appliquent :*

- *les responsables pédagogiques prévoient un délai minimal de deux semaines entre l'annonce des résultats des examens de première session et les examens de deuxième session ;*
- *un ou plusieurs dispositifs d'aide à la révision sont mis en œuvre pendant ces deux semaines d'intervalle ;*
- *les différents dispositifs d'aide à la révision applicables, sont notamment :*
  - 1) *une séance de correction du sujet d'examen accompagnée de 3 ou 4 séances de soutien disciplinaire*
  - 2) *la mise à disposition de supports TICE pour la révision et l'auto-évaluation*
  - 3) *le tutorat*
  - 4) *des entretiens et séances d'entraînement individuels.*

*Le jeudi après-midi est libéré de tout examen et enseignement afin de permettre la mise en œuvre des modules d'accompagnement transversaux et le développement de la vie universitaire (associations, mandats électifs...).*

*L'ensemble de ces dispositions s'applique dès le 4 septembre 2006 ».*

Un débat s'engage entre les conseillers sur différents points : la place de la semaine d'intégration organisée par les Relations Internationales, les obstacles pédagogiques au passage en contrôle continu de certaines formations, les impératifs statutaires des PRAG, et les planning d'occupation des salles techniques.

Plusieurs éléments de réponse sont avancés : il existe une certaine marge de manœuvre au bénéfice des Directeurs de composantes par le prolongement possible des périodes de formation sur les périodes d'examens, la seule mesure impérative est la césure entre le semestre pair et impair. Il convient de raisonner autrement qu'en nombre de semaines dans une logique d'enseignement secondaire, mais privilégier une réflexion fondée sur le volume horaire. Pour les représentants étudiants, ce calendrier unique correspond à un besoin pour suivre les modules transdisciplinaires et pour permettre la réorientation des étudiants.

Mme la Présidente conclut en réaffirmant quelques idées directrices : le calendrier pédagogique unique n'est pas nouveau dans la mesure où il avait été préalablement adopté par les conseils centraux en 2005/2006 dans la perspective de la mise en place de la réforme LMD - pour laquelle l'université de Valenciennes se voulait pionnière -, qui implique par définition un parcours de formation semestrialisé. Aujourd'hui, alors que le ministère nous met face à nos engagements, il convient non seulement de voter le calendrier unique établi en concertation avec l'ensemble des directeurs de composante, mais plus encore de l'appliquer. Nous ne pouvons défendre notre spécificité en écartant un tel calendrier, conséquence logique du LMD.

Après délibération du Conseil d'Administration, les conseillers s'accordent pour que le mode de contrôle continu de la première session ne soit pas exclusif : le mode de l'examen final ou toute autre combinaison des deux modes sont donc également recevables.

L'ensemble du calendrier pédagogique et des dispositions pédagogiques particulières soumis au vote des conseillers sous réserve des dates des congés arrêtées par le ministre non publiées à ce jour au Journal Officiel est adopté à la majorité absolue des voix (5 abstentions).

### **Adhésion au GIP de l'AMUE**

A la demande de l'AMUE considérant l'échéance de notre l'adhésion, Mme MAIRESSE après avoir rappelé les missions du GIP de l'AMUE, demande aux conseillers de se prononcer sur le renouvellement de l'adhésion de notre université à l'AMUE.

Il est précisé que les véritables coûts ne sont pas tant liés à l'adhésion à l'AMUE qu'aux redevances pour les produits de l'AMUE utilisés par l'université. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **DBM n° 3**

Mme DECNEUT, responsable du service financier, présente les DBM de rattachement ou de prélèvement sur les réserves concernant les services et composantes IUT, FDEG, IAE, Actions Commerciales, Recherche, Services Généraux. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **Subventions aux associations**

La Présidente présente la subvention de 8 385,00 € versée par l'Unité Budgétaire SUBET en faveur de l'association sportive de l'Université destinée à maintenir les grandes qualités sportives et les résultats brillants de nos étudiants. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **Avenant n° 8 à la convention d'exploitation du C3T**

La Présidente présente succinctement aux conseillers les activités, les équipements et les bâtiments du C3T avant d'aborder le projet d'avenant n° 8 à la convention d'exploitation entre le C3T et l'université relatif à la location à VALUTEC de l'extension du bâtiment abritant la catapulte.

A ce titre, VALUTEC versera à l'université un loyer correspondant au coût de fonctionnement des surfaces mises à disposition soit 46 657,32 Euros au titre de l'année 2006 et 70 371,00 Euros correspondant au coût de maintenance des équipements mis à la disposition de VALUTEC au titre de l'année 2006. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **Désignation des représentants de l'UVHC, membres de droit de l'Assemblée Générale de l'Association Universitaire du Hainaut Franco-Belge**

La Présidente informe les nouveaux conseillers de la naissance récente de l'« Association Universitaire du Hainaut Franco-Belge » dont les statuts ont été approuvés par le conseil d'administration du 2 juin 2005, association internationale sans but lucratif soumis au droit belge. L'assemblée constitutive de l'association doit avoir lieu avant la fin de l'année universitaire.

C'est dans cette perspective, et conformément à l'article 5 des statuts de l'association, que Mme MAIRESSE soumet à l'approbation du conseil une liste de 9 délégués représentant l'UVHC, membres de droit de l'AUHFB :

- M. Jean-Paul BRICOUT, 1er Vice-Président chargé de la gestion des moyens,
- M. Daniel COUTELLIER, Vice-Président chargé de la valorisation et des relations avec le monde professionnel,
- M. Christophe DELEBARRE, Directeur de l'ENSIAME,
- Mme Madeleine DESCARGUES-GRANT, Directrice de la FLLASH,
- Mme Anne LERICHE, Directrice du Laboratoire des Matériaux et Procédés,
- Mme Sylvie MERVIEL, Vice-Présidente chargée des relations internationales, des actions de promotion et communication,

- M. Mohamed OURAK, Directeur de l'ISTV,
- M. Jean-Pierre ROUZE, Directeur de l'IUT,
- M. Olivier SENECHAL, Vice-Président chargé des formations et de la pédagogie.

Il est précisé que la Présidente, représentante légale de l'université, constitue le 10ème représentant français de l'association, en qualité de Fondateur. Les conseillers approuvent la liste à l'unanimité.

### **Avenant n° 2 au Programme INTERREG III « stratégies d'insertion de l'étudiant »**

Sur le rapport du Secrétaire Général, les conseillers se prononcent unanimement en faveur des modifications de l'avenant n° 2 à la convention du programme INTERREG III « stratégies d'insertion de l'étudiant » suivantes :

- prolongation du programme du 31 août 2006 au 30 juin 2007
- diminution du budget prévisionnel initial, à la demande de l'UVHC.

### **Convention et accord interbibliothèques**

Mlle Marie-Estelle GORDIEN, Directrice du Service Commun de Documentation (SCD), présente aux conseillers en premier lieu un accord de réciprocité concernant la gratuité des transactions du prêt entre bibliothèques avec les universités du Nord-Pas-de-Calais (NPdC), et en 2<sup>nd</sup> lieu une convention concernant l'accès aux SCD de la Région NPdC par laquelle les universités s'engagent réciproquement à garantir la gratuité d'accès à leurs SCD pour tous les étudiants et les personnels. Les conseillers approuvent à l'unanimité les deux engagements contractuels.

### **Contrat d'hébergement**

Sur le rapport du Secrétaire Général et de Mme Anne LERICHE, il est soumis à l'approbation du conseil d'administration un contrat d'hébergement pour une durée de 2 mois ½ par lequel l'université autorise à titre gracieux l'hébergement de la Société Assistance Développement Entreprise Service dans un bureau de 16 m<sup>2</sup> au 2ème étage du bâtiment PECMA du site universitaire de Maubeuge.

Après un court débat sur les clauses de résiliation particulièrement protectrices en faveur de l'université, les conseillers approuvent à l'unanimité.

### **Convention pour l'Égalité des chances : Projet « soutien à l'excellence »**

La Présidente retrace le contexte national et académique dans lequel s'inscrit le projet de convention-type établie à l'initiative du rectorat destinée à nouer le partenariat entre l'université et plusieurs lycées de notre zone géographique, dans le but de favoriser une orientation et un parcours scolaire ambitieux aux lycéens en les familiarisant avec des filières d'excellence à l'université.

M. CHABASSE responsable des affaires juridiques, retrace alors les grandes lignes du cadre juridique de la convention (loi sur l'égalité des chances, et circulaire ministérielle) et du dispositif (orientations, conditions générales d'organisation du projet, nature des interventions, durée, pilotage, financement, évaluation).

Après délibération portant sur l'impact de ce projet sur les effectifs étudiants de notre université, les établissements du secondaire concernés, le contenu des annexes, la Présidente propose qu'un bilan soit dressé dans un an et communiqué aux conseillers après information du CEVU. Les conseillers approuvent à l'unanimité

### **Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur : PRES « Université de Lille – Nord de la France »**

La Présidente rappelle l'actualité des Pôles de Recherche et d'Enseignement Supérieur (PRES) et aborde les différentes natures juridiques des PRES : soit sous forme de structures (GIP, établissement public EPCS, fondation), soit sous forme conventionnelle.

Elle rapporte que dans le contexte régional, la réflexion s'accélère entre les six universités partenaires autour d'un périmètre régional, d'un label et d'un contenu précis : c'est à ce stade qu'il est proposé aux conseillers de se prononcer sur la poursuite de la réflexion pour l'adhésion de l'université au projet de création du PRES « Université de Lille – Nord de la France », sous forme d'un Groupement d'Intérêt Scientifique établi par convention entre les 6 universités régionales, avec pour objectif d'accroître la lisibilité à l'international et d'apporter des moyens supplémentaires pour le collège doctoral européen structurant 6 écoles doctorales thématiques.

Il est précisé que la forme privilégiée du GIS et le cadre juridique de la convention n'impliquent aucun transfert de compétences ni suppression de postes. Le conseil scientifique qui n'a pu être consulté en temps utile devra émettre un avis sur la question. Les conseillers approuvent à l'unanimité.

### Questions diverses

#### Direction du Service d'Action Sociale

A la suite du départ en retraite de René BURY, la direction du comité d'action sociale est à renouveler. Le Secrétaire Général rappelant la procédure définie par nos statuts, indique que le chargé de mission, personnel titulaire en poste à l'UVHC, est désigné par arrêté de la Présidente après appel à candidature. Cet avis sera diffusé par messagerie électronique dans les prochains jours.

#### Calendrier de travail des conseils

Les conseillers expriment le souhait d'être informé des dates prévues pour les prochains conseils de façon à gérer au mieux leur propre disponibilité. Un calendrier prévisionnel leur sera communiqué. Afin de faciliter le travail des conseillers, une attention particulière sera portée à la communication des documents préalablement au conseil dans un délai raisonnable (au minimum deux jours) ; de même, la convocation le même jour à deux conseils centraux sera évitée.

#### Renouvellement des commissions

Renouvellement des commissions consultatives de l'université prévues par nos statuts n'a pu avoir lieu dès les premiers conseils sous la nouvelle mandature pour des raisons calendaires. Le travail est cependant en cours et les commissions seront renouvelées dans les meilleures conditions.

#### Partenariat avec les écoles élémentaires

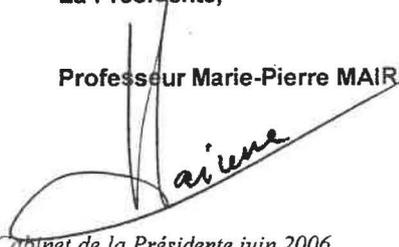
La convention de partenariat Supérieur – Elémentaire est une convention de pure forme dont on ne peut se satisfaire : son usage n'est plus d'actualité. Il convient en effet pour ce type d'activités de s'inscrire désormais dans le cadre du projet « soutien à l'excellence » ou dans le cadre d'interventions pratiques en établissement d'enseignement public sous les formes classiques du stage ou du projet tutoré.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 19H.

Fait à Valenciennes, le 23 juin 2006

La Présidente,

Professeur Marie-Pierre MAIRESSE.



**Etaient présents ou représentés :**

Personnalités extérieures	Mme Lancelle, M. Nicolas
Collège A	
Secteur 1 :	Mme Descargues-Grant, MM. Ben Barka, Bonnet, Défossez,
Secteur 2 :	MM. Nongaillard, Ourak
Secteur 3 :	MM. Popieul, Tison
Collège B	
Secteur 1 :	Mmes Dubroeuq, Sforzin, MM. Hanna, Zieger
Secteur 2 :	Mme Derviaux, MM. Debernard, Menart, Poirriez
Secteur 3 :	MM. Del Campo, Ezzedine, Gallo, Vermeiren
Collège IATOSS	Mmes Ballet, Girard, MM. Deruy, Duez, Dupas, Laurent, Pernet, Rutkowski
Collège des usagers	
Secteur 1 :	Mlle El Gana, MM. Dubois, Gyselinck, Sekhri
Secteur 2 :	MM. Prévost, Traullé, Vandensken
Secteur 3 :	M. Khorsa
Membre de droit	MM. Despres, Dulion
Membres invités	Mmes Decneut, Gordien, MM. Chabasse, Desrumaux, Hirschi, Sénéchal
Ont donné pouvoir	Mme Houssier à Mme Lancelle MM. Malvache, Duretz à M. Nicolas Mme Leriche à M. Ourak M. Boulogne à M. Vandensken M. Laouar à M. Sekhri MM. Lhotellerie et Jacquart à M. Traullé
Excusés :	Mmes Camion, Houssier, Leriche, MM. Boulogne, Bricout, Jacquart, Laouar, Lepoutre, Lhotellerie, Malvache, Duretz, Rouzé

